

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 SEPTEMBRE 2019

**2019-118 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ENTREPRISES 2019 (Renouvellement)**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Louis GARNIER, Claude GERMAIN, Éric MINORET,
Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Paul CUSIN-ROLLET, (Sainte-Foy-Tarentaise)
Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Séze)
Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)
Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michel GIRAUDY (pouvoir à Jacqueline POLETTI)
Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET)
Robert PASCAL-MOUSSELARD, (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

EXCUSÉS

Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Georges CHARRIÈRE, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT,
Gilles MAZZEGA, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2019-118 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE- TARENTOISE

Le Président expose que six structures d'animation économique en Savoie ont fusionné au 1er décembre 2017 pour former l'antenne Savoie de la nouvelle Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

L'antenne de la Savoie continue d'accompagner au quotidien les entreprises de Savoie, principalement industrielles et de service à l'industrie dans leurs projets, et sur les cinq piliers de l'Agence à savoir :

1. développement économique,
2. attractivité,
3. innovation,
4. emploi et formation,
5. accompagnement à l'export et à l'international.

L'organisation mise en œuvre permet d'allier une présence au plus près de vos territoires, tout en mettant notamment à disposition des entreprises des dispositifs d'accompagnement.

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises et plus particulièrement de son antenne de Savoie avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le Président après avoir présenté les éléments contenus dans la convention précise qu'au titre de l'année 2019, Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises sollicite le concours financier de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Pour permettre à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et spécifiquement à son antenne de SAVOIE de réaliser les actions décrites dans la présente convention, il est proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise d'apporter une contribution financière de 4 000 euros, dont 100 euros de cotisation pour son adhésion à l'Agence Régionale.

La convention est établie pour l'année 2019.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de convention proposé par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises avec le versement d'une subvention, au titre de l'année 2019, de 4 000 euros dont 100 euros de cotisation pour l'adhésion à l'Agence Régionale,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019 en investissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

